Résolution sur la communication de la Commission sur le programme de travail de la Commission pour 2011

2010/2639(RSP) - 22/11/2010

Le Conseil a pris note de la présentation par la Commission de son programme de travail pour 2011.

Le programme de travail repose sur les cinq priorités principales définies par le président Barroso dans son premier discours sur l'état de l'Union prononcé au Parlement européen en septembre 2010 :

1°) Combattre la crise économique et créer les conditions de la reprise :

- ***Renforcer la gouvernance économique et amorcer le « semestre européen »*** : la Commission a récemment présenté un ensemble important de propositions visant à renforcer les outils de la gouvernance économique et à les étendre à la coordination des politiques économiques et budgétaires. Afin de maintenir la dynamique, la Commission demande aux colégislateurs de l'UE d'avancer rapidement dans leurs délibérations politiques ;
- ***Achever la réforme en matière de régulation financière***: un calendrier global pour la présentation des propositions visant à mener à bien la réforme du secteur financier de l'UE a été élaboré en juin 2010. Au début de 2011, la Commission présentera les propositions restantes pour parachever cette réforme. L'objectif devrait être d'approuver l'ensemble de la réforme pour la fin de l'année 2011 et de mettre ainsi en place un système performant de régulation financière.

2°) Relancer la croissance pour l'emploi en accélérant la mise en œuvre du programme de réforme « Europe 2020 ».

- ***Croissance intelligente*** : en 2011, les propositions concrètes annoncées dans les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 intitulées « Une Union de l'innovation », « Jeunesse en mouvement » et « Une stratégie numérique pour l'Europe », seront déployées mises en œuvre par des actions complémentaires aux niveaux national et de l'UE ;
- ***Croissance durable*** : la Commission présentera, en 2011, son projet pour une « utilisation efficace des ressources », une initiative phare dont l’objectif sera de favoriser l'émergence progressive de mesures fondées sur l'utilisation efficace des ressources, permettant le passage à une société à faible taux d'émission de carbone. En 2011, les infrastructures et l'efficacité énergétiques seront au centre des préoccupations. Le livre blanc sur l'avenir de la politique des transports se penchera sur le parachèvement de l'espace européen des transports. La promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et la libération du potentiel d'innovation de secteurs tels que l'agriculture et la pêche seront au cœur des propositions que la Commission présentera dans le cadre de la révision de la PAC. Enfin, la Commission continuera à œuvrer pour lutter contre le changement climatique.
- ***Croissance inclusive*** : avant la fin de l'année 2010, la Commission publiera son cinquième rapport sur la cohésion et proposera deux autres initiatives phares de la stratégie Europe 2020 intitulées « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois » et « Une plateforme européenne contre la pauvreté ». Un certain nombre de mesures concrètes conçues pour promouvoir une croissance inclusive seront mises en place en 2011 ;
- ***Exploiter le potentiel de croissance du marché unique*** : la Commission continuera à favoriser l'accès des entreprises au marché, notamment des petites et moyennes entreprises. L'un des aspects importants de cette initiative sera la présentation en 2011 de propositions en vue de la modernisation des règles de passation des marchés publics et la mise en place de règles communes

concernant les contrats de concession. Dans le domaine fiscal, la Commission présentera une proposition relative à une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS)

3°) Construire un espace de liberté, de justice et de sécurité : dans le cadre de ses efforts pour renforcer les droits des citoyens en 2011, la Commission proposera :

- un instrument juridique sur le droit européen des contrats,
- une directive sur les droits des victimes de la criminalité,
- des textes législatifs visant à fixer des normes minimales en matière de droits procéduraux dans les procédures pénales, notamment en matière d'assistance juridique et d'aide juridictionnelle,
- des textes législatifs pour la mise en place d'un programme d'enregistrement des voyageurs et d'un système d'entrées-sorties pour les ressortissants de pays tiers,
- un cadre relatif à la confiscation et la récupération d'avoirs illicites et des communications relatives à une politique globale de lutte contre la corruption et à une stratégie de lutte contre la fraude,
- une révision de la législation relative à la protection civile.

4°) Lancer les négociations en vue de la modernisation du budget de l'UE : l'Europe dans son ensemble est entrée dans une ère d'austérité des finances publiques. Le budget de l'UE doit être utilisé au profit des politiques et des domaines dans lesquels il peut véritablement faire la différence, en soutenant des investissements à moyen et à long terme, et produire une valeur ajoutée réelle à l'appui des objectifs stratégiques de l'Union.

En juin 2011, la Commission présentera ses propositions officielles concernant le **prochain cadre financier pluriannuel (CFP)**, qui porteront à la fois sur les dépenses et sur le financement du budget. Du côté des dépenses, la proposition précisera où et comment la Commission pense pouvoir utiliser le budget pour exécuter les politiques de l'UE de la manière la plus efficace possible. Du côté du financement, la Commission présentera une proposition en vue d'une nouvelle **décision sur les ressources propres**.

La Commission publiera un certain nombre de communications et de rapports sur des domaines d'action essentiels, principalement sur la réforme de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui orienteront également les propositions budgétaires du CFP.

5°) Faire en sorte que l'UE assume pleinement son rôle dans le monde : la Commission continuera de soutenir le **nouveau service européen pour l'action extérieure** afin de répondre à la nécessité de doter l' UE d'une vision claire de ses relations avec ses partenaires stratégiques et d'adopter une position forte et cohérente dans les négociations internationales.

- ***Une politique commerciale globale*** : la Commission : i) poursuivra les négociations en cours avec nos partenaires commerciaux, en maintenant la pression pour débloquer les négociations à l'OMC ; ii) présentera une proposition législative relative à un instrument de l'UE qui visera à améliorer l'accès aux marchés publics dans les économies développées et les grandes économies émergentes ; iii) présentera une proposition législative en vue de l'adoption d'un nouveau règlement sur le système des préférences généralisées ;
- ***Politiques d'élargissement, de voisinage, de développement et aide humanitaire de l'UE*** : en 2011, l'UE maintiendra le cap du processus d'élargissement. Elle procèdera à un réexamen de la politique de voisinage qui conduira à la présentation, en 2011, de propositions en vue de poursuivre le développement des dimensions bilatérales et multilatérales de cette politique (Partenariat oriental, Union pour la Méditerranée). Elle proposera enfin une révision du règlement du Conseil concernant l'aide humanitaire.